

Je ne crois pas un mot qui sort de votre bouche. Jacques Chirac s'adressant à Netanyahu

le Journal des Retraité.e.s de Chaumont

 <https://cgtretraites-chaumont.fr>



Syndicat **CGT** des retraités de Chaumont - 24 avenue du Général Leclerc 52000 Chaumont **N° 393** **SAMEDI 8 JUIN 2024**

De la rue aux urnes **POUR PLUS DE PROTECTION SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE, PLUS D'ÉGALITÉ, DE PARTAGE ET DE SOLIDARITÉ...**

SINISTRES CYNIQUES (2)

Nous avons vu dernièrement pourquoi, en dehors de toute logique, MM. Macron et Attal veulent, avec tout le cynisme qui les caractérise, réduire la durée et le montant des indemnités de chômage. Outre le moyen de récupérer quelques milliards sur le dos de l'assurance chômage, ils espèrent bien, avant tout, donner aux employeurs les moyens de recruter à bas coût et de mettre la pression sur leurs salariés. Car le cœur de la politique actuelle bat pour les entreprises (les grosses en particulier).

Un article de Médiapart sorti le 22 mai et intitulé : «*Les services publics sacrifiés sur l'autel de l'aide au capital*», démonte assez bien le cercle vicieux mis en œuvre dans notre pays.

Chaque année on nous annonce un grave déficit dans les comptes de l'Etat. Il est alors jugé indispensable de tailler dans les dépenses des différents ministères et de réformer en conséquence les services publics.

Mais l'argent ainsi économisé ne sert pas à rembourser la dette. Il est aussitôt dépensé en aides directes et indirectes aux entreprises. Le déficit public se creuse donc encore. Et on peut recommencer...

Des graphiques montrent très clairement l'exacte correspondance entre les deux phénomènes depuis des dizaines d'années, sachant pourtant que tout s'est accéléré dangereusement au XXI^e siècle.

De fait, on précarise et paupérise une grande partie de la population au profit d'une minorité privilégiée.

C'est une politique cynique et assumée au prétexte que l'argent dépensé par les plus riches profite à l'économie générale, donc à tout le monde. La fameuse (et fumeuse) théorie du ruissellement !.. Mais on voit bien que ça ne fonctionne pas. Chaque année les écarts s'accroissent. L'argent qui est aspiré vers le haut ne retombe jamais. Et les moyens sociaux qui sont retirés en bas ne sont jamais remplacés que par la misère.

On comprend bien qu'à la longue cette dynamique est mortifère pour tout le pays. Tout ça pour permettre à une minorité de névrosés d'asseoir leur petit pouvoir et d'entasser toujours plus de milliards qu'ils ne dépenseront pas.

Lionel Thomassin

**LE JOURNAL DU SYNDICAT CGT
DES RETRAITÉS DE CHAUMONT
PARAITRA LE 15 JUIN
UNIQUEMENT SOUS FORME
NUMÉRIQUE**

PAGE 2

**ASSURANCE CHÔMAGE : LA
RÉFORME LA PLUS VIOLENTE
DE TOUS LES TEMPS
LES MALADES DANS LE VISEUR
RÉSIDENCE VICTOR HUGO
DIVISER POUR RÉGNER**

PAGE 3

**LE GRAND FLOU DE L'ORDRE
DES MÉDECINS
PALESTRA, L'EAU REFROIDIT,
LES PRIX FLAMBENT
CENTRES NAUTIQUES : GESTION
PRIVÉE OU PUBLIQUE ?**

PAGE 4

**APOLOGIE DU GÉNOCIDE À
GAZA SUR TF1 ET LCI
TRANSPORTS URBAINS : À
CHAUMONT OU À LANGRES,
C'EST PAS PAREIL !**

ASSURANCE CHÔMAGE : LA RÉFORME LA PLUS VIOLENTE DE TOUS LES TEMPS...

Après de multiples atermoiements et changements de programme, la ministre du Travail a présenté sa nouvelle réforme de l'assurance chômage, la plus violente des cinq réformes d'assurance chômage et prévoit 3,6 milliards d'économies soit près de 10 % des dépenses. Les plus violemment touché-es seraient les travailleuses et travailleurs précaires, dont le seuil d'affiliation passerait de six mois de travail sur 24 à huit mois sur 20. 185 000 personnes seront ainsi écartées du droit à allocation. Cette mesure est particulièrement dure pour les jeunes de moins de 25 ans, surreprésenté.es parmi les précaires.

Autres perdant-es : les seniors entre 53 et 57 ans. Le palier qui permet une indemnisation légèrement plus longue à 53 ans serait supprimé et celui à 55 ans, reporté à 57. Combinée avec le précédent décret de février 2023, cette mesure conduit à diviser par deux l'indemnisation maximale à 56 ans par exemple, passant de 36 mois à 18 mois. Officiellement justifiée par le recul de deux ans de l'âge de départ en retraite, cette mesure est immédiate et anticipe de 8 ans la double peine combinant recul sur la retraite (64 ans d'ici 2032) et baisse drastique des droits entre 53 et 57 ans.

En cas de baisse du taux de chômage officiel à 6,5 %, la durée maximale des droits, déjà réduite au 1er février 2023 de 25 %, serait cette fois réduite de 40 %. D'autres mesures de durcissement ont été écartées, pour des raisons de risques juridiques, de l'aveu même de la ministre.

Ainsi sera conservé le maintien de droit à l'assurance chômage à 62 ans, quand on ne dispose pas de droits à retraite à taux plein. L'allocation maintenue serait toutefois plafonnée à 2.200€ par mois, ce qui pénalisera les ouvrier-es et employé-es qui ont de l'ancienneté, les ingénieurs, cadres et technicien-nés.

Le gouvernement n'a pas voulu fournir d'études d'impact de ces mesures. Concernant le calendrier : le décret pris avant le 30 juin, sera appliqué au 1er décembre 2024.

La CGT et ses organisations ont appelé à des actions pour contrer cette réforme. Elle utilisera tous les moyens juridiques et militants pour démontrer l'absurdité et la violence de cette réforme et empêcher sa mise en œuvre avant le 1er décembre 2024.

Communiqué de la CGT du 24 mai 2024 (Extraits)



JOURS DE CARENCE : LES MALADES DANS LE VISEUR

Chômage ou maladie, Macron, Attal et Le Maire ne font que répéter ce que disent la droite et le RN sur les salariés fainéants qui abuseraient de la sécurité sociale, ces profiteurs qu'il faut remettre au travail pour renflouer les caisses de la protection sociale.

Ces mêmes stupidités répétées en boucle sur les chaînes des milliardaires sont pourtant démenties par les études statistiques des ministères.

Actuellement, les salariés du secteur privé ne perçoivent pas d'indemnités de la Sécurité sociale pendant les trois premiers jours d'un arrêt de maladie. Le projet gouvernemental consisterait à augmenter ce délai de non-indemnisation de deux, trois voire quatre jours pour passer à sept... Pas plus que le durcissement de l'indemnisation du chômage n'a montré d'efficacité pour trouver des emplois aux chômeurs, cette mesure va-t-elle empêcher les salariées d'attraper une grippe, une gastro ?

Quand on pense à ce que Macron nous a imposé pendant le Covid : pas de sortie sans pass, sortie limitée à une heure et à un km, regroupement familiaux interdits, fermeture de magasins "non essentiels", verbalisations à outrance, et maintenant il faut, coûte que coûte, aller travailler malade et contaminer ses collègues... On va subir encore longtemps la violence de ce gouvernement ?

Marie-Rose Patelli

RÉSIDENCE VICTOR HUGO DIVISER POUR RÉGNER ?

Chaumont Habitat a envoyé des ouvriers chez un seul locataire de la résidence Victor Hugo pour boucher les fissures dans le mur de sa chambre.

Le locataire n'a pas été prévenu de leur venue et il n'en sait pas plus sur le reste des travaux : fuites au plafond, sous la baie vitrée.

Quelle humidité a été relevée dans son logement par le détecteur ? Aucune explication et, visiblement, les ouvriers ne savent rien non plus.

Le bailleur, comme toujours, n'a pas pris la peine de contacter le locataire pour l'avertir de leur venue, ni pour lui donner le détail des travaux. De plus, il se demande pourquoi des travaux sont effectués chez lui et pas chez les 22 autres familles concernées par les mêmes problèmes.

Le bailleur pense-t-il faire taire ce locataire qui est à l'origine des réclamations ou le mettre en porte-à-faux en n'intervenant que chez lui, ce qu'il n'accepte absolument pas. Mépriser et diviser pour mieux régner, la stratégie de Chaumont Habitat ?

Marie-Rose Patelli

C'EST EN ACCÈS LIBRE SUR LE SITE LÀ-BAS SI J'Y SUIS

Un article de Harry Davies, Bethan McKernan, Yuval Abraham et Meron Rapoport paru dans « The Guardian » le 28 mai 2024

ESPIONNAGE, PIRATAGE ET INTIMIDATION : LA "GUERRE" MENÉE DEPUIS NEUF ANS PAR ISRAËL CONTRE LA CPI RÉVÉLÉE AU GRAND JOUR

Depuis des années, Israël met tous ses moyens en œuvre pour contrecarrer la Cour pénale internationale. Mais on ne mesurait pas à quel point. Aujourd'hui une enquête détaillée révèle toutes les pressions et les coups tordus mis en œuvre par Israël contre la CPI, jusqu'à des menaces contre Fatou Bensouda, procureure de la CPI de 2012 à 2021.

<https://la-bas.org/la-bas-magazine/au-fil-de-la-bas/>

PALESTRA L'EAU REFROIDIT, LES TARIFS FLAMBENT !

Trois ans après avoir accordé la délégation de service public du centre aquatique Palestra à Récréa, le Conseil de l'Agglo de Chaumont avait à débattre le 28 mai de l'augmentation des tarifs proposée par l'attributaire. Trois années et trois hausses successives sur un mode crescendo. Un cumul qui culmine à plus de 45 % et a bien du mal à passer. D'autant que la présentation des chiffres y ajoute doutes et incompréhensions.

Mais d'abord, rappelons-nous le « plaisir non boudé » du Président de l'Agglo, Stéphane Martinelli, en 2021 lors de la signature du marché. Il se réjouissait d'un coût annuel de 647 000 € pour la transaction alors que « la collectivité tablait sur un million ». C'était donc « 353 000 € d'économie bienvenus en période de disette ». Nous l'avions souligné et répété, ce sont les contribuables chaumontais qui se sont serré la ceinture, le million étant pris sur leur compte. Chaumont, la commune la moins riche, payait la facture pour toute l'agglo. C'est là une conception communautaire étroite et forcée de la loi NOTRe.

Pour bien comprendre, un petit rappel s'impose. En 2022, c'est clair. La hausse de 3,3 %, appliquée à une billetterie initialement prévue de 800 000 €, représente 28 000 €. Elle sera prise en charge entièrement par la collectivité. En 2023, les choses sont différentes. La hausse est de 11,6 %, soit environ 96 000 € et c'est l'usager – pardon, le client – qui paye. Sur des tarifs de base déjà élevés, il y a eu quelques plaintes.

Au conseil du 28 mai 2024, la hausse globale est annoncée à 25,9 %. Pour une somme étrangement inadéquate de 83 000 € (10 % de la billetterie ?). Magnanimes, les dirigeants de l'Agglo proposent la prise en charge de 15,9 %, soit... 24 178 €. C'est bizarre : 15,9 % en 2024 font moins que 3,3 % en 2022 ! Aux explications demandées par des élus, Stéphane Martinelli répond : « C'est plus complexe. Il y a les indices. La hausse n'est pas liée aux profits ou pertes de Récréa ». Ah, ça oui ! Le profit au privé, les pertes au public, c'est bien connu !

Variation des salaires et de l'électricité pour critères (justes ou pas, c'est à voir !) le privé revient toujours réclamer son dû. Mais pour la trempette dans une eau moins chaude d'1°, il en coûtera 22 % plus cher. Sauf pour les moins de 16 ans qui passent en 3 ans de 3,50 € à 4,50 € (+ 30 %). Le reste des 45 % sera, à coup sûr, dans la « disette » à venir.

G. Tardenois

CENTRES NAUTIQUES: GESTION PRIVÉE OU PUBLIQUE ?

Pour justifier l'augmentation des tarifs d'entrée au centre nautique de Palestra (+ 10%), soit de 5,00€ à 5,50€ pour un adulte, les élus de l'Agglo de Chaumont se sont référés à la piscine de Saint-Dizier dont la gestion est aussi entre les mains d'un délégataire privé. « Palestra resterait dans les prix pratiqués par des structures similaires ».

Ce qui est amusant, c'est que l'argument avancé par l'Agglo de Saint-Dizier pour augmenter ses tarifs au 1^{er} avril était aussi « on n'est pas plus cher qu'ailleurs ».

Que n'ont-ils fait référence à Aqualangres qui est en gestion publique et dont les prix défient toute concurrence.

- Entrée enfant de moins de 2 ans : 0,50€
- Enfants de moins de 16 ans : 2,90€ - 10 entrées à 22,50€
- Adultes : 3,90€ - 10 entrées 34,00€

Et un tarif réduit de 2,90€ - 10 entrées 22,50€, pour les seniors, les demandeurs d'emploi, les handicapés, ce qui n'existe pas à Palestra.

Oui, mais à Langres il n'y a pas d'actionnaires pour se remplir les poches. Alors, gestion publique ou gestion privée ? et si on demandait aux usagers...

Adriana Fernandez

HAUTE-MARNE OFFRE DE SOINS LE GRAND FLOU DE L'ORDRE DES MÉDECINS

La nouvelle équipe dirigeante du Conseil de l'Ordre des médecins s'est exprimée lundi dans le Jhm au sein d'un grand article particulièrement flou qui nous laisse dubitatifs. Certes, on ne peut que partager ses très fortes inquiétudes concernant l'offre de soins, notamment pour les centre et sud de la Haute-Marne. Mais on a du mal à voir où ils veulent en venir.

Ils nous disent, par exemple, que les nouveaux médecins ne veulent plus travailler comme leurs aînés. Ils ont besoin de temps pour eux. Et on les comprend. Mais dans le même temps, le Dr Bremard, nouveau président du COM, juge qu'il y a un motif à dissuader de construire des maisons médicales. Selon lui, un médecin, qui y travaille seulement 35 heures par semaine, laisse un déficit de 1 000 euros par mois (soit à peu près 2 euros par visite).

Il faudrait donc renoncer ? N'est-on pas capable de dégager, d'une manière ou d'une autre, ces sommes relativement dérisoires ? Si les responsables du monde médical peuvent justifier un abandon de solutions de santé locales pour des questions budgétaires aussi misérables, que peuvent-ils suggérer pour les hôpitaux, lesquels sont tous forcément très déficitaires en France ?

Justement ! Que disent-ils de l'actuel projet de regroupement ? Eh bien on ne sait pas. On les sent plutôt favorables (à Chaumont ou à Rolampont ? Allez savoir...). Mais ils trouvent le moyen de dire que c'était quand même mieux avant, avec deux pôles performants. Alors pourquoi ne pas les défendre encore ? Et ils rappellent que « mutualiser, ça permet de fermer des services ».

Et puis, surprise ! Alors que l'ARS avait montré que le taux de fuite des patients était catastrophique à Langres et acceptable à Chaumont, nos médecins du COM déclarent exactement le contraire. Peut-être les choses ont-elles changé. Mais l'ARS s'était appuyé sur des chiffres très précis. Eux n'en donnent aucun. On aimerait quand même un peu plus de rigueur.

Lionel Thomassin

FLASH - Face à l'inflation, de plus en plus de Français vont faire leurs courses en Espagne. Certains font 700 km aller-retour en car depuis Marseille pour acheter des produits de première nécessité moins chers de l'autre côté de la frontière. (sur BFMTV)

APOLOGIE DU GÉNOCIDE À GAZA SUR TF1 ET LCI

Sous le coup d'un mandat d'arrêt de la Cour pénale internationale pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité, le premier ministre d'Israël, Netanyahu, a été invité sur les deux chaînes du groupe Bouygues : TF1 et LCI.

Il a pu s'adresser aux Français comme s'il était un de nos gouvernants, y débiter son discours de propagande. Il a légitimé la guerre en cours à Gaza, responsable d'au moins 36 224 morts, en majorité des femmes et des enfants. En plus de ses mensonges qui ne peuvent duper que les idiots, ce criminel de guerre s'est servi du climat islamophobe en France et a cité des événements sans aucun rapport avec sa guerre de colonisation. Il a mentionné Samuel Paty, comparé les banlieues françaises (dans lesquelles se nichaient des terroristes) à Gaza, sans oublier de jouer la carte de la victimisation et de l'antisémitisme. Il a même ajouté que « *quand on va à Rafah, c'est l'équivalent du débarquement en Normandie avant l'attaque contre l'Allemagne* ». Un délire ! Cet entretien était réalisé alors que des bombardements meurtriers s'abattaient sur un camp de déplacés à Rafah.

Les messages d'indignation et les appels au boycott des services de Bouygues Télécom ont fusé sur les réseaux sociaux. 2500 personnes se sont rassemblées devant le siège de TF1 à Boulogne-Billancourt, aux cris de "Gaza, Gaza, Paris est avec toi", "Un cessez-le-feu maintenant". Ils étaient 20 000 manifestants à Paris dimanche, des milliers à Marseille. Les rues du monde entier témoignent tous les jours du soutien au peuple palestinien.

Honte absolue à ces deux chaînes nationales et à leurs journalistes qui ont permis à un criminel aux mains pleines de sang de nous délivrer sa propagande génocidaire.



SAMEDI 1ER JUIN, 40 PERSONNES ÉTAIENT PRÉSENTES AU RASSEMBLEMENT POUR LA PAIX À GAZA

SAMEDI 8 JUIN 2024
PLACE DE LA MAIRIE
CHAUMONT 17H
UNE BOUGIE
POUR LA PAIX
STOP GÉNOCIDE
GAZA

INITIATIVE DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME
SOUTIEN DU SYNDICAT CGT DES RETRAITÉ·ES DE CHAUMONT

MERCI À CELLES ET CEUX QUI AIDENT LE JOURNAL DES RETRAITÉS

- Notre appel à la solidarité financière pour le Journal est entendu. Merci à Chantal, Jean-Claude et Gillette, Richard, Mustafa, Francis, Alain, Jacqueline, Arlette, Jean, Françoise et Jean-Paul, Lina, Jean-Pierre, Maurice, Patrice, Mireille, Christophe, Michel, Sylvie, Éric et Aurore, Marylène, Claude, François, Olivier, Josette, Pierre et Danièle, François, Christian, Marine, André, Patrice, Ludmilla, Marie, Josette, Frédérique, Gérard, Luc, Lakdar, Jean-Louis, Michel et Séverine et aux anonymes qui nous remettent leur obole chaque semaine au marché.

SOUTENEZ LE JOURNAL DES RETRAITÉS CGT DE CHAUMONT

Nom :

Prénom :

Verse.....euros

REMETTRE À UN·E MILITANT·E DU SYNDICAT CGT DES RETRAITÉS DE CHAUMONT

TRANSPORTS URBAINS

AGGLO DE CHAUMONT, PETR DU PAYS DE LANGRES : DEUX POLITIQUES DE MOBILITÉ OPPOSÉES

Nous avons déjà écrit dans notre journal différents articles relatifs à la politique de mobilité de l'Agglo de Chaumont.

Les Chaumontais et les habitants de l'Agglo ont fait connaître tout le mal qu'il pensaient d'une politique des transports qui détermine le prix qu'elle est prête à payer et demande une offre de transport adaptée à ce prix.

C'est ainsi qu'on a eu des suppressions de dessertes et une fréquence de passage des bus diminuée.

Nous apprenons dans le Jhm du 30 mai que sur proposition et **financement** de la ville de Langres, le PETR met en place une navette **gratuite** qui circulera du 1^{er} juin au 30 août avec une rotation toutes les demi-heures, permettant, notamment, l'accès des habitants des Quartiers-Neufs au centre-ville. Cette expérimentation pourrait devenir permanente, annonce la maire de Langres.

De quoi rendre envieux les habitants des quartiers de la Rochotte, du Cavalier, de Chaumont-le-Bois dont le service de bus fonctionne au ralenti pendant les périodes de vacances scolaires.

Syndicat CGT des retraités de Chaumont

SUR LE SITE DU SYNDICAT CGT DES RETRAITÉ·ES DE CHAUMONT

Réindustrialisation : les candidat·es aux européennes répondent à la CGT
<https://cgtretraites-chaumont.fr/2024/06/03/reindustrialisation-les-candidat%c2%b7es-aux-europeennes-repondent-a-la-cgt/>

Adapah/ADMR, le personnel comme variable d'ajustement
<https://cgtretraites-chaumont.fr/2024/06/03/adapah-admr-le-personnel-comme-variable-dajustement/>



<https://www.facebook.com/syndicat.cgt.retraites.chaumont/>